

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/02/23/2021040692/justel>

Dossier numéro : 2021-02-23/02

Titre

23 FEVRIER 2021. - Arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 26 mars 2019 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement flamand du 7 décembre 2018 concernant les modalités d'obtention d'une allocation de soins, en ce qui concerne les indemnités des médecins évaluateurs et la preuve d'une connaissance avancée et active du néerlandais. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 10-03-2021 page : 20236

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)